L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 JUIN 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 29 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ste-Anne, Bourgogne et Dumaine.—Un autre terrain [illegible] en face de la rue des Remparts.

Par C. E. Girardey, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Terrains [illegible], rue [illegible].

Par S. Guidry, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de [illegible] rue des Ursulines, entre Robertson et Villeré, avec bâtisses.

Par Charles E. Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Par Hoffman, Marks & Co., au Nos 131 et 133 de la rue du Canal—Continuation de la vente du [illegible] de MM. Lion & Pinard.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Decatur—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins; congrès comme.—Aussi, le fonds d'un magasin de campagne.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de Bienville—Porcelaine dorée, [illegible], vases, etc.

Par M. Montgomery, à sa salle d'encan, [illegible] rue du Camp—Vente [illegible] de meubles.

Par F. C. Remick, à midi, à l'Hotel-de-Ville—Les revenus des Marchés publics pour le mois de juillet.

Par E. Dorbès, au No 62 de la rue Franklin, entre Bienville et Conti—Meubles.

Par Vincent & Co, Nos 62 et 64 de la rue de la Bienville—Linge d'été. Magasin de messieurs, mailles, chapeaux et parapluies.

Par D. E. Murphy, au No 47 de la rue des Magasins—Ferblanterie, plats réchauds, yankee notions.

ATTENTION !!

Propriétés améliorées rue des Remparts, Deuxième District, à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention publique à la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées rue des Remparts, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, Deuxième District de cette ville, également d'une portion de terre en arrière la propriété précitée.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

L'ABEILLE.

Comme nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs, l'Abeille, à partir de demain, paraîtra exclusivement en français. Nous ne reviendrons pas sur les motifs qui nous ont fait adopter cette détermination, et qui ont été appréciés et généralement approuvés par nos amis et par le public.

La disparution de la partie anglaise de l'Abeille laissera certainement un vide dans les rangs de la presse orléanaise, puisque les idées et les opinions qu'elle exprimait vont se trouver momentanément sans aucun organe publié en langue anglaise. Mais ce vide, nous l'espérons, sera promptement comblé, et les écrivains éclairés et consciencieux qui nous ont aidés dans notre tâche, pourront de nouveau mettre au service de la cause du bien public leur talent et leur expérience. C'est avec regret que nous nous séparons d'eux, mais c'est aussi avec l'espoir de les retrouver encore pour auxiliaires.

Nous remercions sincèrement tous ceux de nos confrères de la presse louisianaise et américaine qui ont annoncé en termes bienveillants et sympathiques le changement qui va s'opérer dans la publication de l'Abeille.

Ainsi que nous l'avons dit, la suppression de la partie anglaise nous permettra de donner plus de développements à la partie française et de satisfaire nos lecteurs par le choix et la variété des matières à lire que nous leur offrirons. Sans parler de la présentation de présenter notre numéro de demain comme un échantillon de ce que nous nous proposons de faire, nous pouvons, cependant, annoncer que ce numéro contiendra déjà plus de matières que nous ne pouvions en donner ordinairement, à cause de l'espace restreint dont nous disposions. Nous apporterons tous nos soins et toute notre attention à la réalisation complète d'importantes améliorations que nous avons en vue, tant au point de vue matériel qu'au point de vue de la rédaction. Quant à notre programme nous n'avons pas besoin de dire que rien n'y est changé.

INSTITUT CARNATZ. — Une réunion d'élite assistait, jeudi soir, dans la salle Minerva, aux exercices de fin d'année des jeunes demoiselles, élèves de l'Institut si habilement dirigé par madame Carnatz avec le concours de sa sœur, Mlle L. De Larronne, et de plusieurs professeurs de talent. Les compositions et les récitations, en français et en anglais, méritaient et ont été applaudies comme elles l'ont été. Les discours d'adieux "Farewell Address" et "Valedictory" ont été particulièrement remarqués, et les dialogues, notamment "The Model School" et "Les Femmes Savantes," de Molière, ont eu un grand succès. Les exercices musicaux se trouvaient intercalés entre les exercices littéraires. Il n'est pas été moins satisfaisants [illegible] derniers et chacune des élèves virtuoses aurait droit à nos éloges. Faute d'espace, nous devons nous borner à mentionner les morceaux suivants :

Pour le piano : Les Bords du Rhin, duo de Hunter, par Miles M. Burke et M. Gentil; Faust, de Leybach, par Mlle M. Burke, et La Cenerintola, de Herz, par Mlle O. Dix, ont été, notamment le dernier morceau, brillamment exécutés. Ces demoiselles sont élèves de M. C. Collignon, un de nos meilleurs professeurs de piano.

Les autres morceaux de piano ont été joués par les élèves de Mme Cambier : la Traînée d'étincelles, de Talexy, a été rendue avec beaucoup de brio et de pureté par Mlle A. Haynes, le duo de la valse de Le Freund, de Burgmuller, a été joué avec ensemble par Miles Haynes et V. Jacquin, un morceau de Voss, sur la Fille du Régiment a été bien rendu par Mlle S. Tupper. Mais nous devons accorder la palme au "Miserere" du Trouvère, de Gottschalk, exécuté par Mlle A. Cooley dans un style tout à fait magistral, et au duo final de la Traviata, de Willems, joué par Mlles S. Tupper et V. Jacquin, avec un vrai véritablement artistique qui a enlevé les applaudissements de tout l'auditoire.

Les quatre morceaux de chant que nous avons entendus ne font pas moins d'honneur à la méthode de l'artiste émérite qui enseigne le chant dans l'institut Carnatz, madame Cambier. Mademoiselle Ball a chanté avec beaucoup de sentiment l'air de "Mignon" et un morceau de Titto Mattei "Is it true." Mademoiselle Roudanez a une voix d'une grande fraîcheur et bien qu'elle n'ait que cinq ou six mois de leçons, elle a très heureusement interprété l'air de la Fille du Régiment "Il faut partir" et elle a chanté avec beaucoup de légèreté en s'accompagnant le "Rêve" d'Arditi.

Les élèves qui ont été prix cette année sont mesdemoiselles Anna Cooley, Kate Van Benthuysen, Agatha Marr et Carrie Campbell. Les diplômes leur ont été présentés par M. E. H. Marr après une courte allocution de circonstance, puis madame Carnatz a présenté à mademoiselle Marr un beau volume comme prix spécial de composition. Mlle Cooley a reçu de la part de madame Cambier, une médaille d'or, comme prix spécial de musique, et une autre médaille comme prix de travaux littéraires, et Miles Marr et Campbell ont reçu des médailles d'argent comme prix d'excellence.

MANUFACTURES DE COTON.—Nous avons reçu sur ce sujet important et intéressant, une communication, dont nous sommes obligé d'ajourner l'examen à deux ou trois jours, à cause de l'importance des questions et des nouvelles du moment.

HOTEL BARNES.—Cet hôtel est trop bien connu et trop populaire pour que nous cherchions à le recommander aux voyageurs et aux touristes. Situé à Mississippi City c'est-à-dire à une très petite distance de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer, il réunit tous les étés l'élite de la société de notre ville. L'hôtel, qui est très vaste, vient d'être complètement restauré. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 155, de la rue du Canal.

—La police de Paris vient d'arrêter la citoyenne Regnaud, (Adeline), quarante ans, âgée de trente-et-un ans, et présidente d'un club tenu, sous la Commune, dans l'église Saint-Eloi.

Il paraît que la citoyenne Regnaud avait des théories avancées au point de faire rougir Raoul Rigault.

LA DÉMOCRATIE EN GEORGIE.—La Convention démocratique de la Georgie, réunie le 26 juin, a ratifié les principes démocratiques et nommé des délégués à la Convention de Baltimore sans entraver leur action par aucune instruction et en les laissant libres d'agir et de se laisser guider uniquement par les circonstances, par l'intérêt du parti et par le bien du pays. La Convention était composée des hommes les plus intelligents de l'Etat.

PAROISSE ST.-JACQUES.—Nous reproduisons, en l'approuvant complètement, le paragraphe suivant du Messager :

M. J. K. Gaudet est porté, par un grand nombre d'électeurs de St.-Jacques, comme candidat à la place de juge du Quatrième District Judiciaire. C'est là un excellent choix ; sous le double rapport du savoir et de l'intégrité, M. Gaudet a peu d'égaux et point de supérieurs.

MASS MEETING RÉPUBLICAIN POUR GRANT. — On nous prie d'appeler l'attention sur une convocation publiée dans nos colonnes pour un mass meeting en faveur de Grant qui aura lieu ce soir à sept heures et demie, sur la place Lafayette. Les orateurs exposeront les services rendus au pays par Grant et dévoileront les mystères de la Convention de Bâton-Rouge.

CLUB GREELEY DU [illegible] WARD.—L'attention des membres de ce club est appelée sur la convocation insérée dans nos colonnes pour une réunion qui aura lieu ce soir.

LA BANQUE GERMANIA NATIONALE, dont M. Louis Schneider est président, M. Jules Cassard vice-président, et M. Herm Hoehl caissier, a déclaré, le 26 du courant, un dividende semi-annuel de dix pour cent, qui sera payé aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain. Cette institution a été fondée en février 1868; son capital était de $500,000. Elle a payé à ses actionnaires vingt pour cent par an depuis sa fondation. Les dépôts s'élèvent à près d'un million de piastres. Le bénéfice des six derniers mois est de $80,773 et les frais de $22,257, ce qui laisse une somme nette de $58,516. En retranchant de celle-ci $50,000 pour le dividende, il reste à la Banque un surplus de $8,516.

LIBRAIRIE HÉBERT & CIE—Messieurs Hébert & Cie viennent de recevoir, par le steamer Alice, une collection complète de livres classiques magnifiquement reliés, écrits par les auteurs les plus célèbres. Entre autres, l'Œuvre de Zaccone, les Mystères de l'Internationale; Un traité du Vrai, du Beau et du Bien, par Vor. Cousin; La Méthode Anglaise de Robertson; l'Hygiène et la Physiologie du Mariage, par Debay; Les Œuvres de Flammarion, etc.

On trouvera également chez MM. Hébert & Cie des rouleaux de papiers peints français, d'un dessin choisi.

VOYAGE D'AGRÉMENT A CARROLLTON.—Un train du chemin de fer de Mobile et du Texas partira dimanche, 30 courant, à 4 heures de l'après-midi, du pied de la rue du Canal, pour transporter au pied de la rue Calliope les personnes qui voudront faire une excursion sur le fleuve jusqu'à Carrollton. Elles s'embarqueront sur le beau steamer Frances qui arrivera à 5 heures à cette dernière localité et qui en repartira à 6 heures. Les passagers se retrouveront à la rue du Canal, à 7 heures 30 minutes.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
DES RÉSIDENTS FRANÇAIS
DE LA LOUISIANE.

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Sommes encaissées par le Trésorier.

REÇU DE M. J. SCHWEITZ (LISTE No 55).

Thiery (Boucher)	$ 5 00
Montagué	5 00
H. [illegible]	5 00
[illegible] Garcia	5 00
[illegible] Dufaut	5 00
Edvd. Gutton	1 00
Mme Quatrevaux, Opelousas	1 00
Mme Gustave Degallé	1 00
H. D.	1 00
F. Jouville	25 00
Nicolas Warbit, Lorrain	50
J. M. Warbit, do	50
Jhossy Baudon	50
Vve H. Ittmann	5 00
Witham & Rovira	2 00
Mme A. Hacker	5 00
Total	$67 50

REÇU DE M. N. BOUVIER (LISTE No 26).

J. Dulhom	$ 1 00
N. Bouvier, mens., 4ème versem.	5 00
Mme Bouvier, do	2 00
Eugénie Bouvier, do	50
Joseph Bouvier, do	50
Total	$9 00
Total des listes ci-dessus	76 50
Listes précédentes	$24,059 25
Total général jusqu'à ce jour	$ 24,135 75

J. B. SÉGUIN,
Assistant-Trésorier.

CHRONIQUE LOCALE.

RECORDERS.—Les recorders de la ville de la Nouvelle-Orléans ont versé au trésor municipal la somme de $453 00, produit des amendes perçues dans la semaine finissant le 23 juin. Cette somme se décompose comme suit :

Recorder Houghton, 1er District	$263 50
" McAmber, 2ème District	104 50
" Leclerc, 3ème District	27 50
" Billings, 4ème District	37 50
" Parsons, 5èmé District	20 00
" Campbell, 6ème District	00 00
Total	$453 00

LA QUESTION DES HORLOGES. — Les horloges publiques font défaut; il en existe si peu qu'il est permis de dire qu'il n'y en a pas. Certains districts de la ville en sont même absolument privés. Les personnes qui ont une montre dans leur gousset n'ont pas lieu de se plaindre de cet état de choses; mais la classe laborieuse n'en souffre pas autant.

Il a été proposé au Conseil de Ville de doter d'une horloge à sonnerie la nouvelle Eglise que le Père Moynahan fait construire, rue Dryades. Le Conseil paraît disposé à faire droit à cette requête. Il serait à désirer qu'il fit mieux encore, et se préoccupât de placer une horloge à cadran et à sonnerie sur la façade de tous les édifices publics, où la chose serait possible.

Dans un pays où l'on dit avec raison time is money, une telle question doit être résolue, dès qu'elle est posée.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'affaire Bertin et Capdeville venait d'être appelée à l'audience de la Première Cour de District, lorsque l'avocat-général a reçu avis de la mort de sa mère. La Cour s'est ajournée, et l'affaire est remise à... Espérons que ce n'est pas aux calandes grecques.

PROCÈS DE LA COMPAGNIE DU GAZ.—Le juge Dibble a rendu, hier, son arrêt dans l'affaire de la Compagnie du Gaz, dont l'Abeille a fait un exposé, dans l'un de ses précédents numéros.

Dans son plaidoyer, le juge Campbell, avocat de la Compagnie, n'a pas ménagé les incorporateurs de la nouvelle Compagnie qui aspire à supplanter l'ancienne et tient absolument à nous éclairer de ses lumières. La qualification de "bande d'escrocs" et quelques autres traits non moins vifs, ont été chaudement décochés [illegible].

Le juge Dibble, dans son jugement, a déclaré inconstitutionnel l'acte de 1870.

Reste maintenant pour la Compagnie, le recours à la Cour Suprême.

AFFAIRE HOLBROOK-BRONSON. — Une partie de l'audience de la Huitième Cour de District a été consacrée à cette affaire. Les débats sont clos; et les avocats des deux parties doivent présenter des mémoires à la cour, qui après en avoir pris connaissance rendra son jugement.

PIQUE NIQUE. — La Loge de l'Etoile Polaire No 1 donnera une grande fête champêtre au Delachaise Grounds, jeudi, 4 juillet 1872. Nous remercions le comité des invitations qu'il nous a adressées.

NOYÉ.—Un individu du nom de John Heatherby, âgé d'environ trente ans, et originaire de la Pennsylvanie, se rendait, jeudi soir, à bord du steamer Alps, amarré dans le district, à la hauteur de la rue Jean-[illegible]. En montant sur la passerelle, qui donnait au bateau, le malheureux a glissé, est tombé à l'eau et s'est noyé.

VOLS.—Nous pourrions dire : Encore un vol [illegible].

Deux individus, dont on n'a pu donner le signalement [illegible].

—Un autre vol nous est signalé. Il a été commis au préjudice du docteur [illegible].

FRANCE.

Assemblée Nationale.

DISCOURS DE M. THIERS.

SÉANCE DU HUIT JUIN.
(Suite.)
Voir l'Abeille d'hier.

Eh bien, on est resté dans une position qui, tout le monde le reconnaît, n'avait rien de militaire; 250,000 hommes répandus sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville aux bords du Rhin. Nous avions notre droite au-delà des Vosges et dans une position où nous pouvions à peine la secourir.

Nous sommes restés vingt jours dans cette situation, devant 400,000 hommes. Qu'est-il arrivé? Tout le monde aurait pu le prévoir; notre droite, placée au-delà des Vosges, au-delà de la force principale de notre armée, a été enlevée; elle a opposé une résistance héroïque; dans les plus beaux jours de notre histoire, il ne s'est rien fait de plus grand que les combats de Reichshoffen, ceux qui avaient précédé et ceux qui ont suivi; on s'est battu un contre trois. (C'est très vrai! — Très bien!)

Après l'immense faute d'avoir déclaré la guerre en huit jours, faute politique qui a entraîné toutes les fautes administratives qui ont suivi, et nous ont perdus, on a commis la faute militaire de rester vingt jours en présence de l'ennemi, sans prendre ce qu'on appelle une position militaire, et notre droite a été exposée à périr.

Mais après cet échec, qu'y avait-il à faire? Je ne parlerai pas de plans faits après coup, mais de ce que tout le monde comprendra. Il y avait de quoi, hésitant et retenu par quoi? par cette place de Metz qui, abandonnée, semblait être l'abandon de la Lorraine et de l'Alsace d'un seul coup. L'armée qui venait d'enlever notre droite marchait pour nous tourner. En restant dans cette position, nous étions sûrs d'être enveloppés.

Qu'y avait-il à faire? Prendre son parti; faire quelques démarches en arrière pour se retirer de la ligne de la Moselle sur la ligne de la Meuse. Mais abandonner Metz, abandonner la Lorraine! On a été consterné, et l'empereur s'est retiré; certes, l'armée était soumise, et je dirai, moi qui respecte les malheurs même mérités, qu'il n'a pas servi l'armée en se retirant. S'il avait laissé l'autorité à un autre, peut-être aurait-il rendu service, mais il a laissé dans l'armée la confusion dans laquelle il était lui-même après ce grand désastre. Ne changeant pas de position, nous avons été enveloppés.

Voilà la seconde faute militaire; elle est évidente comme la lumière et l'histoire ne pourra pas dire autre chose que ce que je dis devant vous.

Il restait une troisième faute à commettre. Oh! sans doute, si nous avions eu une armée de réserve toute prête, il eût fallu tenter de aller chercher à percer cette muraille d'airain qui se formait autour de notre armée; mais il a fallu vingt-cinq jours pour en former une avec les débris de cette brave aile droite qui s'était si vaillamment défendue, avec le corps du général Douay, qui était à Belfort avec le reste de nos cadres. On a formé l'armée de Sedan; il a fallu vingt-cinq jours. Mais il était évident qu'il était enserré autour de l'armée du Rhin ce que j'ai appelé bien des fois, des cercles autour, que je vois rappeler, une muraille d'airain qu'on ne pouvait plus percer.

J'ai été pendant trois semaines, je crois, membre du conseil de défense. Nous nous réunissions à huit heures du soir, et nous étions quelquefois encore réunis à 3 heures du matin. Il y a ici des membres de l'Assemblée qui étaient avec moi dans ce conseil. M. le général Trochu s'y trouvait.

On a tenu, de nos réunions, des procès-verbaux très écourtés; mais je puis dire que tous les soirs M. le général Trochu et moi, nous avons supplié le gouvernement de ne pas commettre la dernière faute qui devait être mortelle, celle d'essayer de percer cette muraille d'airain, car les Prussiens, qui nous avaient déjà presque enveloppés en enlevant notre droite, avaient eu vingt jours encore pour manœuvrer, et percer le mur d'airain formé par eux, c'était évidemment impossible.

On nous disait qu'on voulait débloquer le maréchal Bazaine; je répondais: Bon Dieu! vous voulez le débloquer, soit; mais il y aura deux bloqués au lieu d'un. J'aurais dû dire, si j'avais pu prévoir toute l'horreur des événements, deux capitulés au lieu d'un.

Voilà la troisième faute, et la notre ruine a été consommée.

L'honorable M. Randot disait hier: Si après ces désastres la France n'a pas pu se relever, c'est parce qu'elle n'a pas d'armée régionale.

Je parlerai tout-à-l'heure de l'armée régionale, mais je veux vous dire ici la cause résumée de nos malheurs, celle qui n'a pas permis à la France de se relever, car il est parfait qu'il y a à France de perdre une ou deux armées et de ne pas périr. Mais comme nos cadres étaient vides, comme nos régiments comptaient 1,100 à 1,200 hommes, quelques-uns de 1,300 à 1,400, tout au plus, il a fallu, faire nombre, en envoyant tous nos régiments sur le théâtre de la guerre. Tout notre effectif militaire en cadres a été pris à Metz et à Sedan. (C'est vrai!)

Et l'on nous demande pourquoi la France ne s'est pas relevée, malgré le patriotisme qu'elle a développé, malgré les 300,000 mobiles, qui tous n'étaient pas de vrais soldats, mais qui tous ou presque tous avaient un cœur d'homme et un cœur de Français!

Pourquoi, malgré tout cela, on ne s'est pas relevé? C'est qu'on n'avait pas de cadres! (C'est vrai! — Très bien!)

J'ai vu, sur la Loire, des compagnies — ce qui dépasse beaucoup notre effectif ordinaire en fait de compagnies, — des compagnies de 165 hommes ayant un sous-lieutenant et un ou deux sous-officiers pour les conduire.

Oui, la cause définitive de nos malheurs, celle qui résume et explique tous nos désastres, c'est que nous avons perdu, à Metz et à Sedan, parce qu'on avait été, faute d'effectifs, obligé d'envoyer tous nos régiments sur le Rhin, — nous avons perdu, en un seul jour, en un seul instant, tout notre effectif militaire. Voilà la cause véritable de nos malheurs; ou s'égare quand on en cherche d'autres. Notre armée a été aussi brave que jamais, tout le monde le reconnaît, et les étrangers eux-mêmes le reconnaissent avec un orgueil bien entendu, car ils ne voudraient pas avoir triomphé de la France dégénérée. (Très bien!)

Ainsi la guerre déclarée en huit jours, cette lourde faute devant l'ennemi, qui nous a fait rester vingt jours sur une ligne de cinquante lieues, notre droite étant gravement compromise; après le malheur de notre droite perdue, n'avoir pas sur-le-champ pris position en arrière pour ne pas être tournée, et, après avoir perdu vingt-cinq jours à former une armée. Voilà la cause de nos malheurs, et de ces malheurs est résultée la perte complète de tous nos cadres, de tout ce qui faisait le fond de notre état militaire. Voilà pourquoi la France a succombé.

Non, qu'on ne vienne pas dire : c'est par le système prussien que la France a été vaincue. Non, ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français; je vais vous le dire, ce qui a vaincu la France. Il y avait à Berlin un grand gouvernement; ce gouvernement se composait d'un grand politique, d'un de ces hommes de guerre qu'on appelle organisateurs de la victoire, de généraux d'armée très énergiques, d'un habile ministre de la guerre.

Ce n'est donc pas le système prussien qui a vaincu le système français, c'est le gouvernement prussien qui a vaincu le gouvernement français. (Marques d'assentiment.)

Quant à moi, je l'avoue, si j'avais pu vaincre le système, qu'est-ce que l'on veut? voici ce que j'aurais proposé. J'aurais élargi la loi de 1832; j'aurais demandé, non pas huit années de service, mais huit bataillons de 100,000 hommes comme sous l'empire; ils vous auraient donné une armée qui, avec les dépenses nouvelles, aurait été de 824,000 hommes. Voici comment: huit contingents de 100,000 hommes, c'est 800 mille hommes, déduisez 76,000 hommes pour la marine, reste 724,000. Il y a ensuite l'effectif permanent, c'est-à-dire les hommes qui font de la carrière des armes leur profession, c'est-à-dire les gendarmes, 20,000; les officiers, 25,000; les sous-officiers, 25,000 encore; les volontaires, environ 25,600; les 19 à 12,000 hommes des régiments d'Afrique et des régiments étrangers, total 120,000, qui ajoutés aux 724,000 hommes des contingents font une armée de 824,000 hommes. Eh bien, c'est justement ce que vous pouvez encadrer.

Oui, avec 150 régiments d'infanterie, 30 régiments d'artillerie, 64 régiments de cavalerie et 4 du génie, vous pouvez justement encadrer 824,000 hommes.

En conservant toutes les dépenses que vous voulez faire pour l'armée à avoir un fort effectif de paix, en gardant six classes sous les drapeaux, je crois que vous faites l'armée la plus solide que vous puissiez imaginer. Et comme je regarde comme une folie une guerre sans alliance, vous n'auriez, avec cette armée, rien à craindre de personne.

Vous n'auriez pas eu l'inconvénient très grave, dans notre position actuelle, de faire une expérience. Car il n'est pas de pays qui ait plus besoin d'être approprié à une mesure qu'une loi militaire.

Nous aurions donc mieux aimé ne pas faire d'expérience. On l'a voulu, et la commission a cédé à ce désir de la Chambre et s'est ménagé le moyen d'appliquer les moyens au ministre de l'expérience.

Maintenant, faisons-nous une idée juste du système prussien que l'on vient nous proposer. Le principe fondamental, dit-on, c'est la nation armée. Cette iniquité qui permet de faire servir un homme à sa place pour servir, n'existe plus avec ce système. Tout le monde servira, on ne manquera pas de monde assurément; mais [illegible].

On a dit que la Prusse n'avait pas autrefois [illegible].

Il y a des [illegible].

Tous les soldats [illegible].

Cinq mois après qu'un homme est entré au régiment, tous les soldats savent lire et écrire. (Très bien! très bien!) Tous les officiers ont le grade [illegible].

En bien, mes collègues, avec lesquels la vie par alliance, manquant pour leur compte, leur raison, leur intelligence. Tous les soldats pensent, mais ils n'ont pas d'opinion politique, ils n'ont d'autre opinion que le devoir. (Très bien! très bien!) Si vous aviez une armée régionale, chaque régiment aurait l'opinion de la province, et l'obéissance serait compromise. Gardons donc ce que nous avons, gardons de la Révolution française, ces conquêtes utiles, cette unité qu'elle a achevée. (Très bien! très bien!)

En résumé, M. Thiers se rallie au système de 5 ans de service, mais il démontre que les finances ne permettraient pas de conserver cinq contingents entiers sous les drapeaux. Deux contingents suffisent avec la partie permanente de l'armée pour arriver au chiffre que permet le budget.

Ah! si vous vouliez donner 600 millions à votre budget de la guerre, je ne les refuserais pas.... mais je les emploierais autrement. (On rit.) Vous ne pouvez pas les donner, non pas faute de patriotisme et de dévouement, mais par nécessité. Et la même nécessité m'empêche de vous les demander. (Nouvelle approbation.)

Ceux qui aiment le nombre le trouveront d'ailleurs dans le projet.

Avec l'effectif mentionné, il y a encore quatre classes dans leurs foyers, soit 354,000 hommes, ce qui vous assure un total de 717,000 hommes.

Mais la deuxième partie du contingent est commandée dans la disponibilité; après avoir fait six mois de service, vous le rappelez, et elle vous donnera 260,000; vous avez enfin les volontaires d'un an, au nombre de 73,600. Total, 1,074,600.

Eh bien, si vous ne faites pas une guerre folle, une guerre sans alliés, c'est-à-dire si vous revenez à la grande politique séculaire de la France, si vous croyez à la pratique de l'équilibre européen, un effectif de guerre de près de 1,100,000 hommes sera plus que suffisant. Voilà le vérité et la politique, non pas d'un jour, mais de tous les temps. (Très bien! très bien!)

On dit à la commission qu'il y a là bien de la bigarrure. C'est vrai; mais si vous ne pouvez payer 7 ou 800,000 hommes, il faut bien admettre qu'il y ait un certain nombre d'hommes servant cinq ans, d'autres servant un an, d'autres enfin six mois.

Eh bien, quant à moi, je m'y rallie; je ne vois pas autre chose de possible. Que voulez-vous, j'ai le malheur de ne savoir cacher ma pensée, jamais. En me chargeant du fardeau des affaires publiques, fardeau écrasant pour mon âge, écrasant pour ma santé, vous m'avez imposé le devoir, comme homme civil de parler des choses militaires, j'en demande pardon à M. Randot.... (Rires.) et en outre vous m'avez imposé le fardeau d'être diplomate.

M. Randot. Je demande la parole.

M. le président de la République.—Eh bien, je l'avoue, je tâche de faire mon devoir ... mais quand il faut changer ma pensée, cela me coûte infiniment. Oui, c'est vrai, je ne suis pas de ceux qui font des coups d'Etat, je n'ai pas les qualités nécessaires.... (Hilarité et applaudissements.)

Les seuls coups d'Etat que je puisse faire, que je doive faire, c'est de déclarer quelquefois contre la volonté de la majorité. Je lui en demande pardon, cela lui est désagréable et cela m'est désagréable également. Mais quand le devoir me presse, je me défends le plus que je puis. Si j'ai adhéré au plan de la commission, c'est que j'ai cru que ce serait [illegible].

Oh! si le fond des choses avait été souffert, je le dis franchement [illegible].

Messieurs, je vous résisterai quelquefois, quand le fond des choses en devra souffrir, et je vous prierai de me délivrer du fardeau que je porte. (Non! Non!) Mais toutes les fois que le fond des choses n'en souffrira pas, je vous ferai tous les sacrifices que je pourrai.

C'est un sacrifice de ce genre que je fais à la commission, en déclarant tout de suite, loyalement, qu'il me semble le fond essentiel n'en souffrira pas.

Je ne réserve qu'un ou deux points sur lesquels peut-être, au lieu de servir à côté de la commission, je servirai contre elle; mais pour le fond je me rends, et je supplie ceux qui penseraient comme moi de se rendre aussi. De cette façon, je crois que nous aurons suffisamment résisté au mauvais courant du jour, et que nous aurons fait le possible.

Messieurs, [illegible] en finissant, de donner [illegible] à mon pays (Parlez! parlez!)

[illegible]

Eh bien, [illegible] d'esprit [illegible] au prestige des mots [illegible] des mots en mène notre pays bien loin.

Aujourd'hui, le mot en vogue, c'est la nation armée.

Ah! messieurs, combien les mots nous ont fait de mal! Les mots nous ont perdus. Quand on était sous le despotisme, le mot de liberté, qui n'est qu'une espérance, nous rappelait le [illegible]; le mot qu'il y en a, nous l'avons [illegible] le coup et, avec lui, on a mené le pays plus loin qu'il ne voulait aller.

Lorsque la liberté est fait ses fautes, le mot d'ordre reprit le prestige (Mouvement) et j'ai vu, avec le mot d'ordre, mener le pays où? vous le savez, au dernier abîme. Puis, avec le mot de fraternité, on l'a entraîné aux journées de septembre. De nos jours, on a rajouté le mot de fraternité, on l'appelait, je crois, solidarité. (Rires.)

M. le marquis de La Rochethulon—Gelée! (Rires.)

M. le président de la République—Mais il y en a surtout un mot à portée, et nous l'avons tous à l'esprit, à la bouche, ce mot: "les nationalités!" Il y a dix ans, quinze ans, qui est-ce qui avait résisté à ce mot? Moi, vieux septuaire, connu pour tel.... (On rit.) J'ai résisté à ce mot; j'ai supplié le gouvernement, je l'étais pas alors dans le Corps législatif, mais il me restait quelques communications par le moyen de vieux amis qui étaient les ministres de l'empereur, je les suppliais de ne pas se duper de ces "nationalités." Hélas! on ne m'a pas écouté, et avec ce mot nous sommes, mais nous avons détruit cet équilibre européen qui faisait le salut de tout le monde, qui faisait notre grandeur. (C'est vrai! c'est vrai!—Très bien!)

Je vous en supplie, messieurs, et vous ne voulez pas être victimes des mots, n'en soyez pas les dupes.

M. le président de la République termine son discours en citant un écrit du maréchal Bugeaud qui paraît, dit-il, inventé en quelque sorte pour la circonstance.

[illegible]

Il faut que la quantité [illegible] à la quantité, et une armée de 80,000 hommes sous [illegible].

Après ces paroles d'un homme de guerre si illustre, je ne puis, dit M. Thiers, rien ajouter d'utile, et je descends de cette tribune en vous remerciant, messieurs, de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. (Bravos et applaudissements répétés. M. le président de la République, de retour à son banc, est entouré et félicité par les ministres et par un grand nombre de membres de l'Assemblée. La séance demeure suspendue pendant près d'un quart d'heure.)

M. le président.—Les quatre amendements déposés par MM. le général Trochu, Randot, Chevandier et Keller, ont une disposition uniforme sur la durée du service et présentent des différences dans les autres dispositions.

Je mets aux voix cette disposition commune qui fixe la durée du service à trois ans.

Il va être procédé au scrutin.

Résultat du scrutin :

Nombre des votants	[illegible]
Majorité absolue	346
Pour	[illegible]
Contre	[illegible]

En conséquence, l'Assemblée n'adopte pas la disposition [illegible] durée du service [illegible].

UNE [illegible] GREELEY.

Un [illegible] de M. Greeley [illegible].

HORACE GREELEY.

[illegible] "Domestic" [illegible] rue du Canal, chez M. S. Redlich.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

EUROPE.

Tribunal Arbitral de Genève.

Genève, 28—Les arbitres se sont réunis aujourd'hui. La décision [illegible].

Un rapport officiel des procédures a été communiqué à la presse. Ce rapport ne contient aucun fait qui ne soit déjà connu.

Réflexions des journaux anglais sur les discours de Granville et [illegible].

Londres, 28 juin—Les discours de Lord Granville et de M. Gladstone au parlement sur la décision du tribunal arbitral, dans la question des dommages indirects, ont été interprétés de différentes façons [illegible].

[illegible]

Madrid, 28—Zorilla, président du conseil et ministre de l'intérieur, a adressé une circulaire aux gouverneurs des provinces, dans laquelle il exprime sa confiance en la loyauté de l'armée, de la marine et de la milice [illegible] pour combattre l'insurrection. Au nom du gouvernement et conformément aux principes de la Constitution, il promet l'abolition du jury; l'abolition de la conscription; l'organisation de l'armée et de la marine, qui deviendront entièrement [illegible], la liberté de conscience et [illegible] à tout esprit d'intolérance; la réduction des dépenses [illegible].

Le gouvernement [illegible].

Correspondance à Berlin. L'Italie.

Paris, 28—La session [illegible].

HAVANE.

Le Gouverneur de la Havane [illegible].

La Havane, 28—La fièvre [illegible].

La Havane, 28—Le Señor Caballero [illegible].

Quatorze [illegible] de la bande de Vicente Garcia ont fait leur soumission à Guantanamo.

[illegible] Carlos Castillo, ancien secrétaire de Quesada, a été fait prisonnier.

[illegible]

Paris, 28 juin—Chapitre 59 ½.

LES INONDATIONS EN SUISSE ET EN ITALIE.

On lit dans le Journal de Genève du 12 juin :

"Samedi, dans la soirée, Berne a été menacée par l'Aar [illegible].

[illegible]

Dans le canton de Fribourg [illegible].

On nous annonce, dit la Patrie, de Genève, une [illegible].

Le 25 mai, toute la contrée [illegible] canal du Rhin, au Petit Bâle, était sous l'eau. [illegible].

En Italie, les pluies [illegible].

De Milan à Vérone, le chemin de fer [illegible].

A Paris [illegible].

A Strasse le palais de la duchesse [illegible]. Gênes est complètement perdu.

A Lugano, les eaux ont envahi [illegible].

Sur le lac de Côme, les campagnes se sont inondées [illegible].

A Ferrare [illegible].

MEXIQUE.

Guerre Civile.—Les Deux Partis [illegible].

Matamoros, Mexique, 28 juin—A peu près 300 hommes de cavalerie sont venus ce matin, de Camargo, à la poursuite des Cabalistes [illegible].

Les amis du gouvernement disent que le général Cevallos [illegible] Monterey, que le général Cevallos a pris ses ordres [illegible].

De leur côté les révolutionnaires disent que le général Escobedo [illegible] est près de Monterey avec une armée de 5,000 hommes et que les généraux Trevino et Quiroga sont retranchés dans cette ville. On pense également que le général Cevallos [illegible] de cette ville avec une armée de 3,000 hommes.

AMÉRIQUE CENTRALE.

Difficulté entre le consul des Etats-Unis et les autorités d'Aspinwall à propos du "Virginius".

Aspinwall, 21 juin, via la Jamaïque, 28.—Le malentendu entre le consul américain et les autorités locales relativement au steamer "Virginius" [illegible]. Le consul [illegible] du steamer [illegible].

AMÉRIQUE DU SUD.

Tentative [illegible] à Lima.

Aspinwall, 21 juin—via la [illegible].

WASHINGTON.

Fermeture du Bureau des Affranchis.

Washington, 28 juin—Le secrétaire de la guerre annonce officiellement que le Bureau des Affranchis est fermé [illegible].

Observations Météorologiques.

Probabilités—Temps clair et [illegible].

DIVERS.

Condamnation de Mrs Clem.

Indianapolis, 28—La [illegible].

Les Ratatins [illegible].

Richmond, Virginia, 28 juin.—La Convention [illegible] pour Greeley et Brown.

Chicago, 28 juin—Le journal Zeitung [illegible].

New York, 28 juin—Une dépêche spéciale de Baltimore au Herald rapporte la perte de [illegible].

Un jeune garçon dénommé [illegible] John O'Keefe [illegible].

M. McHenry, un banquier anglais, dit qu'il est venu ici pour [illegible] la ligne du chemin de fer "Atlantic et Great Western" [illegible] l'Erie [illegible].

On suppose que si McClellan en [illegible].

On a [illegible].

Nouvelles Commerciales.

New York, 28 juin—Aujourd'hui à 5 [illegible]. Or 113 ½ à 113 ⅝. [illegible].

New York, 28—Les recettes [illegible].

New York, 28—Coton ferme. [illegible] Uplands 20 ¼.

Charleston, 28—Coton [illegible].

Mobile, 28 juin — Coton. Arr. [illegible] Exp. 419; ventes 50; [illegible].

Galveston, 28 juin — Coton. [illegible].

Liverpool, 28—Coton plus ferme. Vente du jour 10,000 balles, Uplands [illegible]. Orléans 11 1/8 à 11 3/4.

MEETING RÉPUBLICAIN POUR GRANT.

PLACE LAFAYETTE.

Samedi soir, 29 JUIN 1872, à sept heures et demie.

Les grands orateurs [illegible].

HÉBERT & Cie.,

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints [illegible] A PRIX RÉDUITS.

LIVRES CLASSIQUES.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

HÉBERT & CO.

W. H. HENNING,

No. 96 DE LA RUE DU CAMP,
Nlle-Orléans.

Seuls Agents [illegible].

CHAMPAGNE.

Hôtels, Restaurants, &c.

HOTEL BARNES,

MISSISSIPPI CITY, MISSISSIPPI.

[illegible]

W. A. FORD & Co., Locataires.

SOURCES DE GRAYSON,

COMTÉ GRAYSON, KENTUCKY.

Hôtel de la Grande-Ile,

—Sur le bord du—

GOLFE DU MEXIQUE.

HOTEL RAMBAUT.

BILOXI.

AVIS.

Restaurant Cosmopolitain,

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE

AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

68... Rue Vieille-Levée... 68

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

GATEAUX, CHOCOLATS

FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co.,

68 ......Rue Vieille-Levée...... 68

PAS DE POLITIQUE!

PAS DE FINESSE!

AUX CENT MILLE PALETOTS

DU POSITIF!

DU BON MARCHÉ!

Voilà notre Programme.

TOUT LE MONDE LE RECONNAIT.

MICHEL LION

[illegible] 1,000 Paletots Alpaca, 1,000 Paletots Toile Blanche, 1,000 Habillements complets Coutil [illegible].

—AUSSI—

MICHEL LION.

Poudre Levain de John S. Dunham

GEO. W. TAIT & CO.,

MOULIN A SCIER A VENDRE.

Capsules.

3,000,000 CAPSULES FRANÇAISES [illegible].

GAZADE & CROOKS,

No 23 Hanover Street,

NEW-YORK.

[illegible] OTARD, DUPUY & CO., [illegible] les EAUX-DE-VIE OTARD [illegible] COGNAC [illegible].

Appartements et Cottages à Mandeville.

Avertissement.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

Propriétés à vendre et à louer.

PHARMACIE A VENDRE.

A Vendre.

A Louer.

A Vendre.

A Louer.

A louer

GRANDE FABRIQUE

DE

CANDI

DE

NORMAN & REISS,

UNE DES PLUS IMPORTANTES

RUE VIEILLE-LEVÉE

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS.

GREELEY

POUR TOUJOURS

Pois Noirs. Pois Noirs.

150 sacs POIS NOIRS [illegible].

C. T. BUDDECKE & CO.,

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

L. F. TOWER.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 10 du Passage de la Bourse.

PREMIER ÉTAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le mars 1872.

J. E. MERILH & Co.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

AMUSEMENTS.

GRANDE FÊTE CHAMPETRE

—DONNÉE PAR—

L'ETOILE POLAIRE No. 1.

AU DELACHAISE GROUNDS,

Jeudi, 4 Juillet 1872.

Le Quatrième Grand Pique-Nique

—DE LA—

Société Italienne Tiro al Bersaglio

DELACHAISE GROUNDS.

THEATRE DE L'OPÉRA.

L. PLACIDE CANONGE.

Bazar de St-Martinville.

Vente des Revenus des Marchés.

DEPARTEMENT DU COMMERCE.

F. C. REMICK.

CHAUX DU CAP

—DE—

RICHARDS.

JOS. BRANDNER,

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

AVIS.

AVIS.

Avis

Demande de Pharmacien.

Pour Bordeaux.

CAZAUX & VERGNOLE

VINS, LIQUEURS, &c.,

MARCHANDS DE EUROPE.